

223C0322
FR0000034548-OP031-AS19

16 février 2023

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris et Natixis ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE (« UFF BANQUE »), soit du 26 janvier au 15 février 2023 inclus, la société anonyme Abeille Assurances Holding a acquis au prix unitaire de 21 € (i) 1 659 450 actions dans le cadre de la procédure semi-centralisée par Euronext Paris et (ii) 516 182 actions par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient, directement et indirectement, 15 395 718 actions UFF BANQUE¹ représentant autant de droits de vote, soit 94,84% du capital et des droits de vote de la société².

2. La suspension de la cotation des actions de la société UFF BANQUE est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Compte non tenu des (i) 3 532 actions UFF BANQUE attribuées gratuitement par la société UFF BANQUE qui sont en cours de période de conservation et ont fait l'objet de promesses de vente et d'achat avec l'initiateur, ni des (ii) 1 564 actions détenues en propre par UFF BANQUE.

² Sur la base d'un capital composé de 16 233 240 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.